

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2861

présenté par
M. Didier Martin

ARTICLE 1ER TER

I. – Compléter l’alinéa 4 par les mots :

« les dépenses relatives ».

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 5, insérer le mot :

« À ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« les »

le mot :

« aux ».

IV. – En conséquence, au début de l’alinéa 6, substituer au mot :

« Les »,

le mot :

« Aux ».

V. – En conséquence, procéder à la même substitution au début des alinéas 7 à 11.

VI. – En conséquence, au début de l’alinéa 12, substituer au mot :

« Le »,

le mot :

« Au ».

VII. – En conséquence, au début de l’alinéa 13, substituer au mot :

« Les »,

le mot :

« Aux ».

VIII. – En conséquence, procéder à la même substitution au début de l’alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.